

**SCCV Les Terrasses d'Aubervilliers**  
1, Impasse de la Ferme de Varâtre  
77 127 LIEUSAIN

# PROVISOIRE

**Construction de Logements Collectifs**

**« Les Terrasses D'Aubervilliers »**

**130-134 rue Léopold Réchossière**

**93 300 AUBERVILLIERS**

**LOGEMENTS COLLECTIFS**

**NOTICE DESCRIPTIVE SERIE NOTAIRE**

(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
<b>GENERALITES.....</b>	<b>4</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....</b>	<b>5</b>
1.1. INFRASTRUCTURE.....	5
1.2. MURS ET OSSATURE.....	5
1.3. PLANCHERS.....	6
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.5. ESCALIERS.....	7
1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	7
1.8. TOITURES.....	8
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....</b>	<b>8</b>
2.1. SOLS ET PLINTHES.....	8
2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures).....	9
2.3. PLAFONDS (sauf peintures et tentures).....	10
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES.....	10
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.....	10
2.6. MENUISERIES INTERIEURES.....	10
2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	11
2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES.....	11
2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	12
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES.....</b>	<b>18</b>
3.1. CAVES.....	18
3.2. PARKINGS COUVERTS.....	18
3.3. PARKINGS EXTERIEURS.....	19
3.4. JARDINS A JOUISSANCE PRIVATIVE.....	19
3.5. TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS.....	20
<b>4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.....</b>	<b>20</b>
4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE.....	20
4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES.....	21
4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.....	21
4.4. CAGES D'ESCALIERS AVEC ASCENSEUR.....	22
4.5. LOCAUX COMMUNS.....	22
4.6. LOCAUX SOCIAUX.....	23
4.7. LOCAUX TECHNIQUES.....	23
4.8. CONCIERGERIE.....	24
<b>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....</b>	<b>24</b>
5.1. ASCENSEUR.....	24
5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	25
5.3. TELECOMMUNICATIONS.....	26
5.4. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	26
5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	26
5.6. ALIMENTATION EN EAU.....	26
5.7. ALIMENTATION EN GAZ.....	26
5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	26
<b>6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....</b>	<b>27</b>
6.1. VOIRIES ET PARKING.....	27
6.2. CIRCULATION PIETONS.....	27
6.3. ESPACES VERTS.....	27

6.4.	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	28
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	28
6.6.	CLOTURES.....	28
6.7.	RESEAUX DIVERS .....	28
7.	ORGANIGRAMME DES CLES .....	<b>29</b>

## PRESENTATION GENERALE

Le projet comprend la réalisation en 1 ou 2 tranches d'un ensemble immobilier de 47 logements, composé de :

- 1 immeuble de 4 logements intermédiaires de 2 étages sur rez-de-chaussée (bâtiment jardin);
- 1 immeuble de 43 logements collectifs de 5 étages sur rez-de-chaussée, répartis en deux cages A et B, sur 2 niveau de sous-sol commun à usage de parkings et locaux techniques.

Ce programme répondra à la RT 2012.

## GENERALITES

### OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de logements en accession à la propriété «LES TERRASSES D'AUBERVILLIERS » à AUBERVILLIERS 93 300.

### NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice. La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), à la Réglementation Thermique (RT 2012), à la réglementation handicapés.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau, le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. INFRASTRUCTURE

### 1.1.1. FOUILLES

Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

### 1.1.2. FONDATIONS

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, radier, puits ou pieux.

### 1.1.3. PLANCHER BAS DES LOGEMENTS

Il sera constitué par un dallage, plancher porté, ou radier en béton armé lissé.

### 1.1.4. PLANCHER BAS DES PARKINGS

Il sera constitué par un dallage, plancher porté ou radier en béton armé lissé.

Finition surfa quartz gris.

## 1.2. MURS ET OSSATURE

Les épaisseurs des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

### 1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

#### 1.2.1.1. Murs périphériques

Les murs du sous-sol seront réalisés sur la périphérie en béton armé suivant étude de structure. Sur la face extérieure des parties de mur autres que celles coulées contre terre, il sera appliqué une peinture à base de produits bitumineux si nécessaire.

#### 1.2.1.2. Murs de refends

Les murs de refends seront réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, les poteaux seront réalisés en béton armé, leurs dimensions résulteront de l'étude de structure et des impératifs de construction.

### 1.2.2. MURS DE FACADES

Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés en béton armé, ou de brique en terre cuite, suivant l'étude de structure.

Les murs recevront à l'intérieur un complexe isolant composé d'un panneau en polystyrène, laine minérale ou polyuréthane et d'une plaque de plâtre. Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Les façades seront revêtues d'un enduit monocouche de finition grattée et lissée, et suivant les exigences du Permis de Construire, elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.

### 1.2.3. MURS PIGNONS

Les murs pignons seront réalisés en béton armé, ou en brique en terre cuite, suivant l'étude de structure.

Leur doublage et leur revêtement seront de même nature que ceux des murs de façades.

#### 1.2.4. MURS MITOYENS

Les murs mitoyens seront de même nature que les murs pignons. Ils seront doublés d'isolant thermique ou non, conformément aux résultats de l'étude thermique.

#### 1.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS – SECHOIRS)

Les murs extérieurs divers seront de même nature que les murs de façade.

#### 1.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant étude de structure, en béton armé, et /ou en maçonnerie de parpaings avec finition par enduit en ciment, ou enduit plâtre, et isolé si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.

#### 1.2.7. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre locaux privatifs contigus

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimale suivant étude de structure, et isolé si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.

- Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimal suivant étude de structure. Dans le cas d'un mur séparatif entre logement et ascenseur, un voile de béton de 20 cm d'épaisseur minimale sera réalisé. Il sera doublé d'un complexe isolant acoustique constitué de laine minérale et de plaque de plâtre.

Tous ces murs respecteront l'isolement acoustique réglementaire.

### 1.3. PLANCHERS

Les épaisseurs des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

#### 1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement. Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure et respectera l'isolement acoustique réglementaire entre logements. Ils pourront comporter une chape flottante avec interposition d'un résilient phonique. La hauteur libre sous plafond sera de 2.40m minimum hors soffites et faux plafonds.

#### 1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE

Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de pré-dalles. Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure.

Une isolation conforme aux résultats de l'étude thermique sera rapportée pour les planchers situés sur des locaux habitables.

#### 1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTrees, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

Les planchers sur locaux collectifs a RDC ou en étage (hors locaux en sous-sol) seront constitués d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement ou au moyen de pré-dalles. Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure, et une chape flottante avec interposition d'un isolant phonique permettront de respecter l'isolement acoustique réglementaire entre logements.

#### 1.3.4. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Les planchers sur locaux non chauffés seront exécutés en béton armé d'épaisseur suffisante pour assurer l'isolement acoustique requis. Ils recevront en sous-face des parties habitables une isolation thermique suivant les prescriptions de l'étude thermique. Suivant les cas, une chape avec interposition d'un isolant thermique et phonique pourra être exécutée (dans des logements).

#### 1.3.5. PLAFONDS SOUS TOITURE

Les plafonds sous toiture seront réalisés en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique sous charpente. Ils recevront une isolation thermique en laine minérale, conformément aux résultats de l'étude thermique.

Lors de la juxtaposition dans une même pièce d'une sous-face de dalle béton et d'un plafond en plaques de plâtre, le raccord de plafond sera traité soit par un décalage de niveau, soit par un couvre-joint.

Dans le cas de combles aménagés les surfaces « habitables » sont réglementairement calculées à l'aplomb d'une hauteur libre minimum de 1,80 m sous plafond rampant.

#### **1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION**

##### **1.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES**

Les cloisons de distribution seront alvéolaires d'épaisseur 50 mm.

Celles séparant la zone jour – nuit seront de même nature.

##### **1.4.2. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE**

De même nature que celles entre pièces principales, les cloisons seront posées dans le cas de cloisons alvéolaires sur un profilé PVC.

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

#### **1.5. ESCALIERS**

##### **1.5.1. ESCALIERS**

Les escaliers des parties communes seront de type hélicoïdal tournant simple ou à volée droite suivant plans architecte. Ils seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place.

Les escaliers privatifs des éventuels logements duplex, sont décrits article 2.6.9.

##### **1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS**

Idem escaliers des parties communes article 1.5.1.

#### **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

##### **1.6.1. CONDUIT DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Si nécessaire, il sera prévu dans la hauteur du bâtiment des conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage pour les paliers d'étage, conformément aux dispositions de la réglementation incendie.

##### **1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus dans les gaines techniques des logements, maçonnées et/ou cloisonnées. Ils seront reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

##### **1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS**

Les conduits d'air frais selon leur localisation seront réalisés en maçonnerie, en plâtre ou en tôle.

##### **1.6.4. CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE**

Gainé en B.A. pour passage du conduit de fumée et conduit en Inox double peau.

##### **1.6.5. VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE**

Gainé en B.A.

#### **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

##### **1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Les chutes d'eaux pluviales seront en PVC rigide. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façade. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

#### 1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.

#### 1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Les canalisations en sous-sol seront en PVC rigide. Elles chemineront en apparent pour être raccordées au réseau extérieur.

#### 1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

### 1.8. TOITURES

#### 1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en bois résineux, réalisée traditionnellement ou en fermettes industrialisées, avec traitement insecticide, fongicide et hydrofuge, section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle.

Couverture zinc et tuiles, compris toutes accessoires, teintes et dimensions suivant plans architecte et exigences du Permis de Construire.

#### 1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Toitures terrasses non accessibles : étanchéité élastomère avec panneaux isolants au-dessus des parties habitables, avec protection par gravillons ou auto protégée. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'eau en surface.

Toitures terrasses accessibles : étanchéité élastomère avec panneaux isolant au-dessus des parties habitables et protection par dalles sur plots. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'eau en surface.

Toitures terrasses jardins : étanchéité élastomère avec feutre jardin, couche drainante et terre végétale.

Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants, suivant destination des terrasses.

#### 1.8.3. SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Les souches seront réalisées en maçonnerie, ou en tôle, suivant les plans de l'architecte.

#### 1.8.4. OUVRAGES EN TOITURE

- Lucarnes

Sans objet.

- Châssis de toit (localisation suivant plan)

Dans chevêtre réalisé dans la charpente, mise en œuvre d'un châssis de toit type VELUX ou équivalent.

Pièces de raccord avec couverture réalisées en plomb ou en zinc.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil.

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES



Le séjour, les chambres, les dégagements, et les placards attenants (si existants), seront revêtus d'un sol PVC de type vinyle sur mousse en lés de 2m U2SP3 de chez TARKETT ou équivalent.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront en bois de 70 x 10 mm à bord droit, finition peinture blanche.

#### 2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICE

Les cuisines, salles de bain, salles d'eau et WC seront revêtus de carrelage :

Carrelage grés émaillé 30 x 30 ou 20 x 20 de chez SALONI ou équivalent, coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Pose droite collée sur chape acoustique ou résilient phonique.

Plinthes en carrelage assorties au sol ou carreaux recoupés assortis.

#### 2.1.3. SOLS ET PLINTHES DES ENTRÉES ET DÉGAGEMENTS

Les entrées et dégagements recevront les mêmes finitions que les pièces principales.

Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront en bois de 70 x 10 mm à bord droit, finition peinture blanche.

#### 2.1.4. SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Les sols des balcons et loggias ne supportant pas d'étanchéité seront réalisés en béton avec une finition lissée.

Suivant le cas, une étanchéité élastomère avec panneaux isolant au-dessus des parties habitables et protection par dalles sur plots ou une étanchéité élastomère au-dessus des parties communes et protection par dalles sur plots. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'eau en surface. Relevés d'étanchéité et protection des relevés correspondants, suivant destination des loggias.

### 2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

#### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

- Cuisine :

Sans objet.

- Salle de bains :

Faïence murale de chez MARAZZI, NOVAGRES, SALONI ou équivalent, module 20 x 20 ou 20x25 ou 25\*40 couleur au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage. Pose collée.

Frise décorative.

- . Au pourtour de la baignoire, à hauteur d' huisserie.
- . Au-dessus du lavabo sur une hauteur de 0.40m, le lavabo sera adossé au premier rang.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

- Salle de d'eau :

Faïence murale de chez MARAZZI, NOVAGRES, SALONI ou équivalent, module 20 x 20 ou 20x25 ou 25\*40 couleur au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage. Pose collée.

Frise décorative sur bac à douche.

- . Au pourtour du bac à douche, à hauteur d' huisserie.
- . Au-dessus du lavabo sur une hauteur de 0.40m, le lavabo sera adossé au premier rang.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

#### 2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIÈCES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

### **2.3. PLAFONDS (sauf peintures et tentures)**

#### 2.3.1. PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.8.2.3

#### 2.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet.

#### 2.3.3. PLAFONDS DES LOGGIAS

La finition est décrite au chapitre 2.8.1.4

Si nécessaire, ils seront isolés suivant prescription de l'étude thermique.

#### 2.3.4. SOUS-FACE DES BALCONS

La finition est décrite au chapitre 2.8.1.4

### **2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**

#### 2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

Les fenêtres et les portes fenêtres seront en bois et/ou aluminium, coloris suivant permis de construire, classement A3 E3 V2 ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux, avec ou sans partie fixe. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions suivant plans architecte.

#### 2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES DE SERVICE

Il est prévu le même équipement que pour les pièces principales.

### **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

#### 2.5.1. PIÈCES PRINCIPALES

Toutes les baies (sauf œil de bœuf et baie oblique) seront équipées de volets roulants à lames PVC avec manœuvre par manivelle selon plans architecte.

Les baies obliques et châssis de toiture seront équipées de stores extérieurs ou intérieurs, selon besoin de l'étude thermique, avec manœuvre par manivelle.

#### 2.5.2. PIÈCES DE SERVICE

Toutes les baies (sauf œil de bœuf, baie oblique, fenêtre de salle d'eau et salle de bains) seront équipées de volets roulants à lames PVC avec manœuvre par manivelle selon plans architecte.

### **2.6. MENUISERIES INTERIEURES**

#### 2.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques.

#### 2.6.2. PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplanes alvéolaires à recouvrement, finition peinture ou laquée d'usine, avec poignée et plaque en aluminium poli type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent, et équipées de condamnation par verrou pour les salles de bains, les salles d'eau et les W-C.

#### 2.6.3. IMPOSTES EN MENUISERIE

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que les cloisonnements.

#### 2.6.4. PORTES PALIERES

Les portes palières seront du type bloc porte anti-effraction niveau 1/BP1, blindée d'acier et acoustique, de type MALERBA isoblindée 39 ou équivalent. Elles seront équipées d'une moulure décorative extérieure ou de panneaux rapportés formant cadres, finition peinture, serrure 3 points de chez VACHETTE A2P 1\* ou équivalent, garniture et plaque en aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent. Poignées de porte type STOCKHOLM Alu ou équivalent, microviseur, butée de porte, paumelles anti-dégondage et seuil à la suisse.

#### 2.6.5. PORTES D'ENTREES DES LOGEMENTS DONNANT SUR L'EXTERIEUR

Les portes d'entrée seront du type métallique niveau 1/BP1 composés de deux faces tôles avec une âme isolante de MALERBA ou équivalent dimensions suivant plan, finition peinture. Elles seront équipées côté extérieur d'une moulure formant 2 ou 3 cadres et, d'une garniture intérieure en aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent, d'une serrure 3 points de chez VACHETTE A2P 1\* ou équivalent, microviseur, butée de porte et d'un seuil en aluminium.

#### 2.6.6. PORTES DE PLACARDS

Sans objet.

#### 2.6.7. PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT

Les portes des locaux de rangement, s'il en existe, seront identiques à celles de l'article 2.6.2.

#### 2.6.8. CHAMPLATS ET HABILLAGES

Les huisseries palières côté circulation commune seront encadrées par un champlat en bois peint.

#### 2.6.9. ESCALIERS DES DUPLEX (Selon plans)

Emplacement et forme de l'escalier : suivant plans.

Les escaliers (limons, marches, garde-corps et main courante), seront réalisés en placage hêtre avec une finition en lasure.

Dans le cas, d'un éventuel local fermé, situé sous la volée, l'escalier serait équipé de contremarches, pour en assurer la fermeture.

### 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

#### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Suivant les plans de façades, les garde-corps et les lisses (barres d'appui), seront en métal laqué usine, fixés soit sur dalle, soit sur relevé béton ou en tableaux.

#### 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Elles seront en métal finition peinture, conformément aux plans architecte.

#### 2.7.3. OUVRAGES DIVERS

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses, hauteur totale 2.00 m, seront réalisés en verre imprimé ou dépoli fixé par pattes métalliques.

Les séparatifs des terrasses des RDC seront réalisés en bois fixé par pattes métalliques.

Localisation suivant plans architecte et exigences du Permis de Construire.

### 2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

#### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

##### 2.8.1.1. Sur menuiseries

- Aluminium : finition laquée.
- BOIS : finition peinture.

##### 2.8.1.2. Sur fermetures et protections

- PVC : Sans objet.

#### 2.8.1.3. Sur serrurerie

Voir description à l'article 2.7.1

#### 2.8.1.4. Sur surfaces non enduites ou non revêtues

Au choix de l'architecte, les parties de murs et plafonds en béton non enduites ou non revêtues, recevront une peinture extérieure type pliolite.

Les sous faces des balcons et des loggias recevront en finition une peinture type pliolite, de teinte au choix de l'architecte.

Les seuils des fenêtres et portes fenêtres seront en béton brut.

### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

#### 2.8.2.1. Sur menuiserie

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche satinée.

#### 2.8.2.2. Sur murs

- Pièces humides : (salle de bains, hors WC)
  - Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée (cette finition peinture ne masque pas l'apparition de micro fissures sur cloisons et doublages en imposte de portes, en allèges et impostes des fenêtres).
- Pièces sèches
  - Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée (cette finition peinture ne masque pas l'apparition de micro fissures sur cloisons et doublages en imposte de portes, en allèges et impostes des fenêtres).

#### 2.8.2.3. Sur plafonds

- Pièces humides
  - Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée.
- Pièces sèches
  - Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée.

#### 2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Il sera appliqué deux couches de peinture satinée blanche.

### 2.8.3. PAPIERS PEINTS

#### 2.8.3.1. Sur murs

Sans objet.

#### 2.8.3.2. Sur plafonds

Sans objet.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

#### 2.9.1.1. Bloc évier, Robinetterie

En cuisine, il sera installé un meuble sous-évier en stratifié blanc. Il comportera une étagère, un évier en inox 18/10 à simple ou double bac suivant plan. Longueur du meuble 1,20m ou 1,40m avec emplacement LV. Suivant plans.

La robinetterie sera chromée du type mitigeur à cartouche avec limiteur de débit de marque ROCA – POLO ou équivalent.

#### 2.9.1.2. Appareils et mobilier

Sans objet.

#### 2.9.1.3. Evacuation des déchets

Sans objet (voir chapitre 4 : Parties communes intérieures à l'immeuble).

#### 2.9.1.4. Armoire sèche – linge

Sans objet.

### 2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression, disposée dans une gaine technique palière ou en gaine logement.

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

Points de desserte :

- Tous les appareils sanitaires.
- Le robinet de puisage extérieur pour jardin (position suivant plan).

Installation de manchette (1 par logement) pour la pose ultérieure d'un compteur en gaine palière pour les cages A & B. Les manchettes en attente seront conformes aux demandes du concessionnaire.

Pour le bâtiment jardin, l'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires, elle se fera par piquage individuel sur la canalisation principale, sous l'allée piétonne. Le compteur individuel sera situé dans un citerneau extérieur. Les tuyauteries passant dans les parties non chauffées seront calorifugées.

#### 2.9.2.2. Production d'eau chaude collective.

La production d'eau chaude collective sera assurée par une ou plusieurs chaudières gaz à condensation.

Référence produit : Le type et la marque de ou des chaudières seront déterminés par l'étude thermique.

#### 2.9.2.3. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Comptage général par compteur totaliseur sur alimentation eau froide du ballon tampon.

La distribution se fera par colonnes montantes en gaines palière ou en logement

Les logements seront desservis par tubes PER en dalles.

En gaine palière ou en gaine logement installation de manchette pour la pose ultérieure d'un compteur.

Coffres d'habillage en mélaminé sur les nourrices de chauffage.

#### 2.9.2.4. Evacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

#### 2.9.2.5. Distribution du gaz

Sans objet.

Il n'est pas prévu dans les logements, d'alimentation gaz pour le raccordement d'appareil de cuisson.

#### 2.9.2.6. Branchements en attente

Une double alimentation et une double évacuation seront prévues dans les cuisines (sous meuble évier) pour le lave-linge et le lave-vaisselle. L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront éventuellement être prévues en salle de bains, en salle d'eau ou en cellier, suivant plans.

Il sera prévu un seul branchement en attente dans les studios.

#### 2.9.2.7. Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans :

- ◆ Baignoire : en acier émaillé CONTESA de marque ROCA ou équivalent, de largeur 0,70 m et de longueur 1,70 m ou 1,60 m suivant plan avec tablier mélaminé posé sur vérins.
- ◆ Lavabo : sur colonne en porcelaine 56 x 45 type POLO de marque ROCA ou équivalent.
- ◆ Douche : douche dite à l'italienne carrelée ou en grès émaillé 100 cm x 80 cm ultra plat (ou exceptionnellement 70 cm x 70 cm), type ONTARIO de marque ROCA ou équivalent.
- ◆ WC : cuvette en porcelaine POLO de marque ROCA ou équivalent, avec abattant double et réservoir attenant, à mécanisme 3 / 6 litres.

#### 2.9.2.8. Robinetterie

La robinetterie des salles de bains et des salles d'eau sera chromée de type mitigeur VICTORIA PLUS à cartouche avec limiteur de débit de marque ROCA ou équivalent.

#### 2.9.2.9. Accessoires divers

Douchette et flexible Hydrostyle Standard de marque ROCA ou équivalent, avec support mural pour les baignoires et barre de douche pour les douches.

### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

#### 2.9.3.1. Type de l'installation

L'installation électrique sera du type encastré, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuit affectés et du comptage EDF.

#### 2.9.3.2. Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 KW, selon le type de logement et les calculs thermiques.

#### 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de type ESPACE Blanc de chez ARNOULD ou équivalent.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre.

Toutes les prises de courant seront à éclisse. Les prises aux sols seront à une hauteur de 0,40m du sol.

Les dispositifs de protection seront constitués par des coupe-circuits divisionnaires.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.

Les prises de courant pourront éventuellement être regroupées en prises doubles.

Tous les logements seront équipés d'un détecteur avertisseur autonome de fumée de type optique.

*NOTA : La nouvelle réglementation sur l'accessibilité de personnes handicapées, impose dans les pièces de « l'unité de vie » (le séjour, la cuisine, la chambre, la salle d'eau et le WC, adaptés), de jumeler, avec l'interrupteur commandant l'éclairage d'accès à la pièce, une prise de courant à même hauteur pour un usage aisé des handicapés.*

L'équipement de chaque pièce conformément à la norme C 15-100 sera le suivant :

##### Entrée

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T si la surface de l'entrée est supérieure à 4 m<sup>2</sup> habitable.

- Séjour
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> habitable, avec un minimum de 5 prises.
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T jumelée avec l'interrupteur simple allumage.
  - ◆ 2 prises de communication au format RJ 45.
  - ◆ 1 prise TELEVISION.
  - ◆ 2 prises terminales optiques.
  
- Chambre principale (accessibles au PMR)
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T jumelée avec l'interrupteur simple allumage.
  - ◆ 3 prises de courant 16 A+T.
  - ◆ 1 prise de communication au format RJ 45.
  - ◆ 1 prise TELEVISION.
  - ◆ 1 prise terminale optique.
  
- Chambres secondaires
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
  - ◆ 3 prises de courant 16 A+T.
  - ◆ 1 prise de communication au format RJ 45.
  - ◆ 1 prise terminale optique dans l'une des chambres secondaires.
  
- Dressing
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
  
- Dégagement
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T.
  
- Cuisine
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T jumelée avec l'interrupteur simple allumage.
  - ◆ 1 prise de communication au format RJ 45.
  - ◆ 6 prises de courant 16 A+T, dont 4 situées au-dessus du plan de travail.
  - ◆ 1 prise de courant 32 A+T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson.
  - ◆ 3 prises de courant 20 A+T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle, four.
  
- Salle de bains et salle d'eau (accessibles au PMR)
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 point d'éclairage en applique pour raccordement ultérieur d'un appareil de classe II.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T jumelée avec l'interrupteur simple allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T.

- Salle de bains et salle d'eau
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 point d'éclairage en applique pour raccordement d'un appareil de classe II.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T.
  
- WC
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en imposte de la porte commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16 A+T jumelée avec l'interrupteur simple allumage.

#### 2.9.3.4. Equipement Extérieur

Des jardins, balcons, terrasses et loggia :

- ◆ 1 hublot d'éclairage avec commande par interrupteur intérieur situé dans la pièce attenante principale
- ◆ 1 prise de courant étanche 16 A+T pour les logements ayant un jardin à jouissance privative et les logements ayant une terrasse étanchée.

#### 2.9.3.5. Sonnerie de porte palière ou porte d'entrée

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir au droit de la porte palière.

#### 2.9.3.6. Réseau de communication.

Le logement est équipé d'un réseau de communication permettant la gestion de la téléphonie, de l'ADSL haut débit et d'un réseau informatique. Il est composé de :

- 1 coffret de communication de marque CASANOVA, type Uno grade 2 ou équivalent situé dans la gaine technique du logement (GTL).
- 1 câblage torsadé
- Prises de communication au format RJ 45 (voir article 2.9.3.3)
- 1 câble fibre optique sous fourreau reliant la gaine technique logement (GTL) au point de raccordement du bâtiment.
- Prises terminales optiques (voir article 2.9.3.3)

L'installation Fibre Optique sera conforme au décret n° 2016-1083 du 03/08/2016 et a ces mises à jour.

### 2.9.4. CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

#### 2.9.4.1. Températures dans les diverses pièces : par température extérieure de -7°

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure de - 7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les pièces principales à + 19°C.

#### 2.9.4.2. Chauffage électrique

##### 2.9.4.2.1. Type d'installation

Sans objet

##### 2.9.4.2.2. Appareils d'émission de chaleur

Sans objet



### 2.9.4.3. Chauffage gaz

#### 2.9.4.3.1. Type d'installation

La production collective du chauffage, sera assurée par une ou plusieurs chaudières gaz, mixte(s) à condensation située(s) dans la chaufferie en sous-sol de l'immeuble.

Le type et la marque de la ou des chaudières, seront déterminés par l'étude thermique.

La distribution se fera par des colonnes montantes en gaines palières ou gaines logements, à partir desquelles les logements seront desservis par tubes PER en dalle, jusqu'à la nourrice de chauffage, habillée d'un coffre en mélaminé.

Chaque logement sera équipé d'un thermostat d'ambiance programmable.

Alimentation par pile.

#### 2.9.4.3.2. Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage sera assuré par des radiateurs constitués de panneaux en acier peint en usine, fixés par consoles sur les parois.

Référence produit : REGGANE S de FINIMETAL standard ou équivalent suivant les résultats de l'étude thermique.

Régulation par robinet thermostatiques sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

#### 2.9.4.4. Conduit de fumée

Conduit en Inox double peau ou équivalent.

#### 2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation

La ventilation des appartements s'effectuera par simple flux au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) hygroréglable, les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau, et WC).

#### 2.9.4.6. Conduits et prise d'air frais

Dans les pièces principales (séjours et chambres), des prises d'air frais s'effectueront par des grilles auto réglables ou hygroréglables situées soit en partie haute des menuiseries extérieures soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées soit dans les maçonneries selon les exigences techniques.

### 2.9.5. EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

#### 2.9.5.1. Placards

Sans objet.

#### 2.9.5.2. Pièces de rangement

Sans objet.

### 2.9.6. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

#### 2.9.6.1. Radio / TV / FM

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir les 6 chaînes nationales et la TNT (Canal + et TNT non décodées).

Prise TV/FM : voir article 2.9.3.3.

Installation Fibre optique : voir article 2.9.3.6.

#### 2.9.6.2. Téléphone

Cf. art. 2.9.3.6.

#### 2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Commande d'ouverture de la porte d'accès extérieur à la résidence, par un badge de proximité type VIGIK pour les résidents et digicode pour les visiteurs.

Commande d'ouverture de la porte des halls A & B, par un badge de proximité type VIGIK pour les résidents et par platine visiophone noir et blanc, à boutons ou à défilement de noms, de chez BTICINO, ou équivalent, pour les visiteurs.

Depuis chaque logement des cages A & B: Un visiophone noir et blanc, de chez BTICINO, ou équivalent, avec combiné mural placé dans l'entrée de l'appartement permettra de converser avec les visiteurs et de commander à distance l'ouverture de la porte de hall de l'immeuble.

Depuis chaque logement du bâtiment jardin : voir article 2.9.3.5.

Un badge de proximité type VIGIK permettra l'accès de l'immeuble aux concessionnaires.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1. CAVES

##### 3.1.1. MURS OU CLOISONS

Sans objet.

##### 3.1.2. PLAFONDS

Sans objet.

##### 3.1.3. SOLS

Sans objet.

##### 3.1.4. PORTES D'ACCES

Sans objet.

##### 3.1.5. VENTILATION

Sans objet.

##### 3.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet.

#### 3.2. PARKINGS COUVERTS

##### 3.2.1. MURS OU CLOISONS

Les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaing suivant l'étude de structure.

##### 3.2.2. PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut de décoffrage, avec isolant thermique, en sous-face des parties habitables.

##### 3.2.3. SOLS

Les sols des circulations et des parkings seront en béton armé lissé. Finition Surfa quartz gris.

Les places seront numérotées et délimitées à la peinture.

##### 3.2.4. PORTE D'ACCES

**Les emplacements de parking ne seront pas boxés.**

L'ouverture du portail d'accès au parking sera commandée par boîtier de télécommande (1 émetteur sera fourni par place de stationnement attribuée).

##### 3.2.5. VENTILATION

La ventilation du parking sera statique dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

### 3.2.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L'éclairage du parking s'effectuera par tubes fluo, dont 1/3 en allumage fixe permanent et 2/3 commandés par détecteur de présence et automatiquement par l'ouverture de la porte de parking.

Des blocs autonomes d'éclairage de sécurité seront disposés suivant réglementation.

### 3.2.7. POINT DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE

Une place de stationnement par logement de type T4 sera conçue de manière à pouvoir accueillir ultérieurement un point de recharge (borne), conforme au décret n° 2011-879 du 25/07/2011. Afin de permettre le raccordement de la future borne, il sera prévu des fourreaux ou chemins de câbles ou conduits jusqu'au coffret d'alimentation générale commun.

La fourniture, la pose, le câblage, le raccordement et tous les frais liés à son utilisation sont à la charge de chaque acquéreur.

Le point de recharge devra être équipé d'un système de mesure permettant une facturation individuelle des consommations.

## 3.3. PARKINGS EXTERIEURS

### 3.3.1. SOL

Sans objet.

### 3.3.2. DELIMITATION DU SOL

Sans objet.

### 3.3.3. SYSTEME DE REPERAGE

Sans objet.

### 3.3.4. SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Sans objet.

## 3.4. JARDINS A JOUISSANCE PRIVATIVE

### 3.4.1. PLANTATIONS

Les parcelles seront engazonnées.

Plantations (arbustes, haies, arbres) selon plan masse du permis de construire. Ces plantations seront réalisées à la période appropriée.

L'attention des acquéreurs est attirée sur le fait que l'écoulement naturel des eaux de ruissellement sur des jardins peut être perturbé du fait des travaux et des tassements qui en résultent. En conséquence, l'infiltration normale des eaux de pluies ne pourra se faire qu'après réalisation des jardins. Il est de ce fait normal de constater en période de fortes précipitations, la présence d'un excès d'eau en surface.

Les jardins à usage privatif, pourront comporter d'éventuels regards de visite, de réseaux communs, en particulier des eaux pluviales.

### 3.4.2. CLOTURES

Clôtures séparatives des jardins à jouissance privative seront réalisées en grillage plastifié vert de 1,20 m de hauteur environ conformément au permis de construire.

Incorporation de portillon métallique (sans serrure) pour accéder à la porte d'entrée.

### 3.4.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Voir article 2.9.3.4.

### 3.4.4. EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Voir article 2.9.2.1.

#### 3.4.5. REGARDS ET COFFRETS

Coffrets de branchement secondaire au droit de limite de propriété, ou de la porte d'entrée.

Dû aux contraintes techniques des regards EU, EP et AEP peuvent être implantés dans les jardins privés.

Les réseaux enterrés et canalisations feront l'objet d'une servitude de passage.

### 3.5. TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS

#### 3.5.1. SEPARATIFS ENTRE TERRASSES

En l'absence de murs séparatifs voir article 2.7.3.

#### 3.5.2. SOLS

Dalles en béton gris ou gravillons lavés, posées sur plots sur étanchéité ou sur sable sur terreplein compacté.

#### 3.5.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Voir article 2.9.3.4.

#### 3.5.4. EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Voir article 2.9.2.1.

## 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

#### 4.1.1. SOL

Conformément aux plans de l'Architecte, le sol du hall d'entrée sera revêtu de carrelage format 30 cm x 30 cm mat et poli de chez SALONI ou équivalent, et d'un tapis encastré de chez GRADUS ou équivalent.

#### 4.1.2. PAROIS

Sur les murs, il sera posé un revêtement décoratif ou une peinture, suivant plans de décoration de l'architecte.

#### 4.1.3. PLAFONDS

Il sera prévu un plafond constitué de plaques de plâtre de type GYPTONE avec laine de verre revêtu de 2 couches de peinture acrylique satinée.

#### 4.1.4. ELEMENTS DE DECORATION

Un miroir argenté sera disposé dans le hall.

#### 4.1.5. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Les portes d'entrée seront constituées d'ensembles en acier laqué, avec vitrage sécurité, et ferme porte.

Commandes conformément à l'article 2.9.6.3.

Bâton de maréchal en aluminium

#### 4.1.6. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de type Aquitaine de chez DECAYEUX ou équivalent, seront encastrées dans le hall, ou posées en applique dans un local courrier suivant plan.

Le nombre de boîtes aux lettres correspondra au nombre de logement + 1.

#### 4.1.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Un tableau d'affichage sera prévu par hall d'entrée ou intégré dans l'ensemble boîtes aux lettres.

#### 4.1.8. CHAUFFAGE

Les circulations communes au rez-de-chaussée seront protégées thermiquement de l'extérieur par la porte du hall d'entrée, et il ne sera pas prévu de chauffage.

#### 4.1.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Il sera prévu des spots lumineux encastrés en faux plafond type MVS 001 de chez PHILIPS, ou équivalent.

L'appareillage sera de type Espace de chez ARNOULD ou équivalent.

Une prise de courant 16 A + T sera placée dans la gaine technique palière sur la ligne des services généraux.

### 4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES

#### 4.2.1. SOLS

Au rez-de-chaussée, le sol sera carrelé de façon identique au hall d'entrée (le calepinage pourra être différent), avec plinthes assorties ou revêtu d'une moquette dito paliers d'étage.

Le sol des circulations en étages sera revêtu d'une moquette de type Signature de chez BALZAN ou équivalent avec classement U3P3 avec plinthes peintes en sapin 10 x 100 mm à bord droit.

#### 4.2.2. MURS

Sur les murs, il sera posé un revêtement type toile de verre à peindre.

Finition : peinture lessivable.

#### 4.2.3. PLAFONDS

Si nécessaire, conformément à la réglementation acoustique, il sera prévu partiellement un faux plafond acoustique type GYPTONE ou équivalent. L'ensemble des plafonds recevra une peinture blanche satinée.

#### 4.2.4. CHAUFFAGE

Il n'est pas prévu de chauffage dans les circulations communes.

#### 4.2.5. PORTES

Les portes des circulations communes seront à âme pleine de finition peinte et de degré coupe-feu conforme à la législation. Poignées et plaques aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent en laiton poli.

Les huisseries côté circulation commune seront encadrées par un champlat en bois peint.

Les portes des gaines techniques seront réalisées en panneaux de particules avec paumelles invisibles, finition par peinture.

#### 4.2.6. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

1 prise de courant 16 A + T sera placée dans la gaine technique palière de tous les niveaux, sur le circuit des services généraux.

L'éclairage sera assuré par des plafonniers ou spot. L'appareillage des paliers sera du type Espace de chez ARNOULD ou équivalent.

L'allumage des paliers sera commandé par détecteur de présence.

### 4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Les circulations décrites dans ce chapitre, sont uniquement les circulations piétonnes d'accès, tels que sas et couloirs, (à l'exception des sols décrits au chapitre 3.1 et 3.2)

#### 4.3.1. SOLS

Les sols des circulations seront recouverts d'une peinture anti-poussière.

#### 4.3.2. MURS

Les murs des circulations seront en béton ou parpaings bruts revêtus d'une couche de peinture vinylique ou d'un enduit projeté type BAGAR ou équivalent.

#### 4.3.3. PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

#### 4.3.4. PORTES D'ACCES

Les portes d'accès des sas et des locaux techniques seront à âme pleine, peintes, de degré coupe-feu ou pare flamme conforme à la législation, avec ferme porte hydraulique.

#### 4.3.5. RAMPE D'ACCES POUR VEHICULES

La rampe d'accès sera réalisée en béton balayé.

#### 4.3.6. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

L'éclairage sera assuré par hublot en plafond type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par appareillage PLEXO de LEGRAND ou similaire sur minuterie.

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS AVEC ASCENSEUR

#### 4.4.1. SOL DES PALIERS

Les paliers d'escaliers seront revêtus de peinture anti-poussière.

#### 4.4.2. MURS

Les murs seront revêtus d'un enduit projeté de type BAGAR ou équivalent.

#### 4.4.3. PLAFONDS

En plafond des paliers, il sera appliqué un enduit projeté type BAGAR ou équivalent.

#### 4.4.4. ESCALIERS (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Les marches et contremarches avec remontées formant plinthes ainsi que le noyau central, seront revêtus d'une peinture anti-poussière. La sous face de la paillasse recevra un enduit projeté type BAGAR ou équivalent.

Les mains courantes seront en tubes ronds ou fers plats par éléments droits, peints et bouchonnés, et un garde-corps en serrurerie ou en maçonnerie, protégera le palier du dernier étage.

***NOTA : La nouvelle réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapés, impose dans les escaliers communs, à chaque étage, que la première marche de descente soit précédée à 50 cm, d'un contraste visuel et tactile du revêtement de sol et que tous les nez de marches, soient visuellement contrastés et non glissants.***

#### 4.4.5. CHAUFFAGE - VENTILATION

Les cages d'escaliers ne seront pas chauffées. Un lanterneau de sécurité sera placé en partie haute pour le désenfumage avec dispositif d'ouverture conforme à la réglementation.

#### 4.4.6. ECLAIRAGE

L'éclairage se fera par appliques type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par minuterie ou détecteur de présence.

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

#### 4.5.1. GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

Locaux situées au sous-sol.

Au sol, il sera appliqué une peinture anti-poussière avec remontée en plinthes sur 10 cm.

Les murs seront en béton ou parpaings bruts revêtus d'une couche de peinture vinylique.

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

L'éclairage sera assuré par hublot en plafond type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par interrupteur temporisé ou détecteur de présence.

La porte d'accès sera à âme pleine finition peinture.

Accès sur organigramme.

Poignées et plaques aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent.

#### 4.5.2. LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Local situé au rez-de-chaussée.

Les murs recevront une peinture vinylique, le sol un carrelage U4P4 antidérapant avec remontées verticales sur 1.50 m.

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

L'éclairage sera assuré par hublot en plafond type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par interrupteur temporisé ou détecteur de présence.

Porte d'accès métallique avec serrure sur organigramme ou par un badge Vigik.

Poignées et plaques aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent.

Un robinet de puisage et 1 siphon de sol seront également prévus.

Il sera ventilé naturellement ou mécaniquement.

#### 4.5.3. LOCAL ENCONBRANTS

Sans objet.

### 4.6. LOCAUX SOCIAUX

#### 4.6.1. SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet.

#### 4.6.2. SALLE DE JEUX ET DE REUNION

Sans objet.

### 4.7. LOCAUX TECHNIQUES

#### 4.7.1. CHAUFFERIE COLLECTIVE POUR L'ENSEMBLE DE L'OPERATION

Local en sous-sol recevant une ou plusieurs chaudières à condensation assurant le chauffage et la production de l'eau chaude sanitaire. Le local sera brut de béton.

#### 4.7.2. SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet.

#### 4.7.3. LOCAL DES SURPRESSEURS

Sans objet.

#### 4.7.4. LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Sans objet.

#### 4.7.5. LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Local sans objet car l'(es) ascenseur(s) mis en œuvre seront du type «machinerie en gaine ».

#### 4.7.6. LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Local sans objet car le(s) caisson(s) de VMC sera installé en toiture sur terrasse ou en combles avec une isolation acoustique conforme à la réglementation.

#### 4.7.7. LOCAL EAU

Local en sous-sol.

Le local sera brut de béton, avec ou sans isolant thermique en sous-face de plafond, selon la nature des locaux situés au-dessus.

L'éclairage sera assuré par hublot en plafond type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par détecteur de présence.

La porte d'accès sera à âme pleine finition peinture.

Accès sur organigramme. Bouton moleté coté intérieur.

Poignées et plaques aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent.

#### 4.7.8. LOCAL FIBRE

Local au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Au sol, il sera appliqué une peinture anti-poussière avec remontée en plinthes sur 10 cm.

Les murs seront en béton ou parpaings bruts revêtus d'une couche de peinture vinylique.

Les plafonds seront en béton brut, avec ou sans isolant thermique en sous-face, selon la nature des locaux situés au-dessus.

L'éclairage sera assuré par hublot en plafond type 514 de chez SARLAM ou équivalent, commandé par interrupteur temporisé ou détecteur de présence.

La porte d'accès sera à âme pleine finition peinture.

Accès sur organigramme. Bouton moleté coté intérieur.

Poignées et plaques aluminium type ROISSY ALU de chez HOPPE ou équivalent.

#### 4.7.9. LOCAL ENTRETIEN

Sans objet.

#### 4.7.10. LOCAL TECHNIQUE

Sans objet.

### 4.8. CONCIERGERIE

#### 4.8.1. COMPOSITION DU LOCAL

Sans objet.

#### 4.8.2. EQUIPEMENTS DIVERS

Sans objet.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

### 5.1. ASCENSEUR

Ascenseur(s) électrique(s) de 630 Kg, vitesse 0,63 ou 1 m/s type « machinerie en gaine ».

L'ascenseur desservira tous les étages et le sous-sol, et allumera les paliers à l'arrivée de la cabine.

Les portes palières seront peintes aux étages, et la porte du rez-de-chaussée sera en inox brossé.

Les parois de la cabine recevront un revêtement stratifié et un miroir. Le revêtement de sol sera en carrelage identique à celui du hall d'entrée.

L'éclairage de la cabine sera intégré soit dans le plafond soit dans la colonne du tableau de commande.

Une liaison téléphonique permanente sera installée entre la cabine et la société de maintenance.



Pour la sécurité il est prévu un contact à clé pour appeler l'ascenseur depuis le sous-sol.

## **5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE**

### **5.2.1. EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE**

#### **5.2.1.1. Production de chaleur**

Chaudière(s) GAZ collective à condensation.

#### **5.2.1.2. Régulation automatique**

Régulation primaire sur circuit en fonction des conditions extérieures.

#### **5.2.1.3. Pompes et brûleurs**

Brûleurs gaz naturel intégrés aux chaudières.

Pompes centrifuges sur socles ou murales, suivant puissance.

Isolation acoustique.

#### **5.2.1.4. Accessoires divers**

Tableau de commande.

Système d'expansion par bêche et maintien de pression avec déverseurs et pompes de remplissage.

#### **5.2.1.5. Colonnes montantes**

Situées en gaines techniques palières ou en gaine logement, en tube acier noir ou PVC, calorifugées.

Vannes d'arrêt et d'équilibrage en pied de colonne pour coupure du réseau.

### **5.2.2. SERVICE D'EAU CHAUDE**

#### **5.2.2.1. Production d'eau chaude**

Chaudière(s) GAZ collective à condensation.

Le ou les ballons de stockage et la régulation seront installés suivant nécessité dans la chaufferie située en sous-sol.

#### **5.2.2.2. Réservoirs**

Ballon tampon calorifugé.

#### **5.2.2.3. Pompes et brûleurs**

Pompes centrifuges murales sur circuit primaire, circuit de charge ballon et recyclage.

Production chaleur par les chaudières chauffage.

#### **5.2.2.4. Comptage général**

Compteur totalisateur sur alimentation eau froide du ballon tampon.

#### **5.2.2.5. Colonnes montantes**

Situées en gaines techniques palières ou logements en tube cuivre ou PVC, calorifugées.

Robinets de purge, vannes TA, vannes d'arrêt et d'équilibrage en pied de chaque colonne pour coupure du réseau.

Vanne d'arrêt et manchette laiton pour pose future de compteurs dans chaque logement à positionner devant la trappe de visite

Fourreau aiguillé pour télérelève à prévoir et à positionner à côté de la manchette devant la trappe de visite

### **5.3. TELECOMMUNICATIONS**

#### 5.3.1. TELEPHONE

La résidence sera raccordée au réseau France Télécom.

#### 5.3.2. ANTENNES TV ET RADIO

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir les chaînes prévues à l'article 2.9.6.1

### **5.4. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers situés dans les locaux OM à l'entrée de la résidence. Le cycle d'enlèvement et le volume de stockage seront déterminés par la commune.

### **5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX**

Se reporter aux chapitres des locaux concernés.

### **5.6. ALIMENTATION EN EAU**

#### 5.6.1. COMPTAGES GENERAUX

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

#### 5.6.2. SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseurs ou détendeurs si nécessaires.

#### 5.6.3. COLONNES MONTANTES

La distribution des logements se fera par colonnes collectives en PVC pression, situées dans les gaines techniques.

Vanne d'isolement avec purge en pied de colonne. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

#### 5.6.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

En gaine technique ou citerneau extérieur, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement, ainsi qu'un manchon by-pass permettant la pose éventuelle de compteurs individuels (non fournis) et dérivations encastrées.

### **5.7. ALIMENTATION EN GAZ**

Branchement spécifique à l'immeuble, entre la rue et la chaufferie située en sous-sol.

#### 5.7.1. COLONNES MONTANTES

Sans objet.

#### 5.7.2. BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet.

#### 5.7.3. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Détente comptage en façade du bâtiment pour alimentation de la chaufferie.

### **5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

#### 5.8.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Des comptages ou sous comptages seront installés pour les services généraux, pour les ensembles suivants :

- parties communes à rez-de-chaussée et en étage (par cage).
- éclairage parkings, portes de parking, éclairage extérieur et ventilation mécanique contrôlée (pour l'ensemble).
- Ascenseur (par cage).

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des services d'EDF.

#### 5.8.2. COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes électriques seront situées en gaines palières, à partir desquelles les logements seront alimentés.

#### 5.8.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les entrées ou dégagements des appartements.

Les lignes de téléreport seront ramenées en parties communes pour permettre le relevé à distance des compteurs.

## 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

### 6.1. VOIRIES ET PARKING

#### 6.1.1. VOIRIES D'ACCES

Sans objet.

#### 6.1.2. TROTTOIRS

Sans objet.

#### 6.1.3. PARKINGS VISITEURS

Sans objet.

### 6.2. CIRCULATION PIETONS

#### 6.2.1. CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Les chemins d'accès seront réalisés en béton désactivé. Certaines parties pourront être réalisées avec des dalles sur plots gravillonnées.

### 6.3. ESPACES VERTS

#### 6.3.1. AIRES DE REPOS

Sans objet.

#### 6.3.2. PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Les espaces verts seront réalisés conformément au plan d'aménagement de l'architecte.

#### 6.3.3. ENGAZONNEMENT

Les zones d'engazonnement seront réalisées selon le plan d'aménagement de l'architecte.

#### 6.3.4. ARROSAGE

Un robinet de puisage sera prévu pour l'arrosage des parties communes.

#### 6.3.5. BASSINS DECORATIFS

Sans objet.

#### 6.3.6. CHEMINS DE PROMENADE

Sans objet.

### 6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

#### 6.4.1. SOL

Sans objet.

#### 6.4.2. EQUIPEMENTS

Sans objet.

### 6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

#### 6.5.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

L'éclairage sera assuré par spots ou appliques murales situés au droit de l'entrée de l'immeuble, et commandés par interrupteur crépusculaire et/ou relié à une horloge.

#### 6.5.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales ou par bornes lumineuses suivant plan d'architecte, commandés par interrupteur crépusculaire et/ou relié à une horloge.

### 6.6. CLOTURES

#### 6.6.1. SUR RUE

Suivant plan architecte et conformément au dossier de permis de construire.

#### 6.6.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES

L'opération sera séparée des propriétés voisines par des murs ou des clôtures existantes laissées en l'état.

### 6.7. RESEAUX DIVERS

#### 6.7.1. EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

#### 6.7.2. GAZ

L'alimentation générale en gaz se fera depuis le réseau extérieur GRDF jusqu'au coffret de façade, en fonction des exigences de GRDF.

#### 6.7.3. ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'EDF jusqu'au local basse tension, ou au coffret de façade, en fonction des exigences d'EDF.

#### 6.7.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les extincteurs seront installés en sous-sol. Leur nombre sera conforme à la réglementation.

#### 6.7.5. EGOUTS

Le bâtiment sera raccordé sur les réseaux publics.

L'évacuation des eaux usées, vannes pourront se faire en cas de nécessité par l'intermédiaire de pompes de relevages. Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique.

#### 6.7.6. EPURATION DES EAUX

Sans objet.

#### 6.7.7. TELECOMMUNICATIONS

Le raccordement des lignes téléphoniques se fera depuis le réseau FRANCE TELECOM jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Télévision : voir article 5.3.2.

#### 6.7.8. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Evacuation des eaux de pluies, des cheminements et voiries par infiltration, regards ou caniveaux à grille raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Evacuation naturelle des espaces verts par infiltration.

Un bassin de rétention des eaux pluviales pourra être mis en œuvre suivant les exigences de l'arrêté du Permis de Construire.

### 7. ORGANIGRAMME DES CLES

Pour faciliter la gestion et la sécurité des accès, il sera fourni par logement :

- Nombre de clés correspondant à la typologie +1 spécifiques pour la porte palière ou porte d'entrée et permettant :
  - l'accès au sous-sol depuis le hall
  - l'accès au sous-sol depuis l'ascenseur
  - l'accès à l'appel de l'ascenseur depuis le sous-sol
  - l'accès au local vélo et voitures d'enfants
  - l'accès au local poubelle
- Autant de badges VIGIK que le type du logement + 1, permettant :
  - l'accès au portail piéton sur la rue Léopard Réchossière (et par digicode pour les visiteurs)
  - l'accès à la porte du hall d'entrée (et par visiophone pour les visiteurs)
- 2 clés pour la boîte aux lettres du logement.
- 1 boîtier de télécommande par place de stationnement attribuée, pour l'ouverture automatique de la porte de garage.

FAIT A

**LE VENDEUR**

LE

**LE RESERVATAIRE "**

« LU ET APPROUVE »